

# Accompagner le développement économique de son territoire : identifier et octroyer des aides d'État

**Date :**

**Durée :** 3.00 heures

**Lieu :**

**Accessibilité et délais d'accès**

**Handicap :** Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Pour tout renseignement, merci de contacter le référent handicap au 01.45.49.48.49 ou par mail à l'adresse [formation@seban-avocat.fr](mailto:formation@seban-avocat.fr).

**Délais d'accès :** 2 jours

**Prix :** 450.00 € HT / participant, soit 540.00 € TTC / participant

**Informations et inscriptions :** [formation@seban-avocat.fr](mailto:formation@seban-avocat.fr) et/ou au 01.45.49.48.49

*L'action économique des collectivités territoriales est encadrée par un ensemble complexe de règles nationales et européennes, et doit concilier soutien au tissu économique local et respect du droit des aides d'État.*

*"Comment savoir si une intervention constitue une aide d'État ?"*

*"Quels régimes d'exemption peuvent s'appliquer pour sécuriser un projet ?"*

*"Quelles obligations et quels risques en cas d'octroi d'une aide illégale ?"*

*Cette formation vous donnera les clés pour identifier une aide d'État, comprendre et appliquer les régimes d'exemption, adopter les réflexes nécessaires pour soutenir un projet en toute sécurité et connaître les obligations et conséquences attachées à l'octroi d'une aide publique.*

## Profils des apprenants

- Les collectivités territoriales
- Les établissements publics

## Prérequis

- Absence de prérequis

## Objectifs pédagogiques

- Savoir identifier l'existence d'une aide d'État
- Maîtriser l'identification des régimes d'exemption et leur fonctionnement
- Connaître les réflexes à adopter pour soutenir un projet de manière sécurisée
- Connaître les obligations qui s'imposent en cas d'octroi d'une aide d'État
- Connaître les conséquences de l'octroi illégal d'aides d'État

## Contenu de la formation

SEBAN & ASSOCIES

282 boulevard Saint-Germain 75007 Paris | Tél : 01.45.49.48.49 | Fax : 01.45.49.33.59 |

[formation@seban-avocat.fr](mailto:formation@seban-avocat.fr) | [www.seban-associes.avocat.fr](http://www.seban-associes.avocat.fr)

SIRET 434 838 314 00046 – N° déclaration d'activité : 11 75 51367 75

- I. Préambule
  - a. Répartition de compétences entre les collectivités territoriales
  - b. Une superposition des normes
- II. Définition et champ d'application des aides d'État
  - a. Définition de l'entreprise
  - b. Définition de l'aide d'État
- III. Les régimes d'exemption
  - a. Les principaux régimes d'exemption
  - b. La notification d'une aide d'État à la Commission européenne
- IV. Les obligations des collectivités en matière d'aide d'État
  - a. Le contenu des délibérations octroyant des aides d'État
  - b. Le contenu des conventions octroyant des aides d'État
  - c. Les obligations des collectivités à l'égard des tiers
- V. Contrôle des aides d'État
  - a. Contrôle par les collectivités des aides d'État octroyées
  - b. Contrôle par les CRC
  - c. Contrôle par les juridictions nationales
  - d. Contrôle par la Commission européenne et les juridictions européennes

## Équipe pédagogique

- Responsable du centre : Marie-Hélène PACHEN-LEFEVRE - [mhpachenlefevre@seban-avocat.fr](mailto:mhpachenlefevre@seban-avocat.fr)
- Responsable administrative : Anne DEGANIS - [adeganis@seban-avocat.fr](mailto:adeganis@seban-avocat.fr)
- Référent handicap : Jennifer GIFFE - [formation@seban-avocat.fr](mailto:formation@seban-avocat.fr)
- Responsable pédagogique : Jennifer GIFFE - [formation@seban-avocat.fr](mailto:formation@seban-avocat.fr)
- Responsable des réclamations : Jennifer GIFFE - [formation@seban-avocat.fr](mailto:formation@seban-avocat.fr)
- Victoria GOACHET, avocate directrice - [vgoachet@seban-avocat.fr](mailto:vgoachet@seban-avocat.fr) et Sandrine LEBEL, avocate à la Cour - [slebel@seban-avocat.fr](mailto:slebel@seban-avocat.fr)

## Moyens pédagogiques et techniques

- Espace extranet individualisé avec les informations de la formation : règlement intérieur, lien Zoom, émargement, programme, guide d'utilisation Zoom
- Exposé de l'état du droit et des évolutions récentes
- Approche pratique en lien avec l'expérience des dossiers traités par l'avocat
- Questions/réponses avec les apprenants
- Discussion autour des retours d'expérience
- Support pédagogique fourni post formation sur l'intranet

## Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Evaluation d'entrée pour déterminer le niveau de connaissance avant la formation
- Feuille d'émargement pendant la formation
- Evaluation des acquis via un quiz
- Certificat de réalisation remis au terme de la formation
- Dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue : questionnaire de satisfaction à chaud

## Qualité et indicateurs de résultats

Taux de satisfaction moyen en 2024 : 91%

